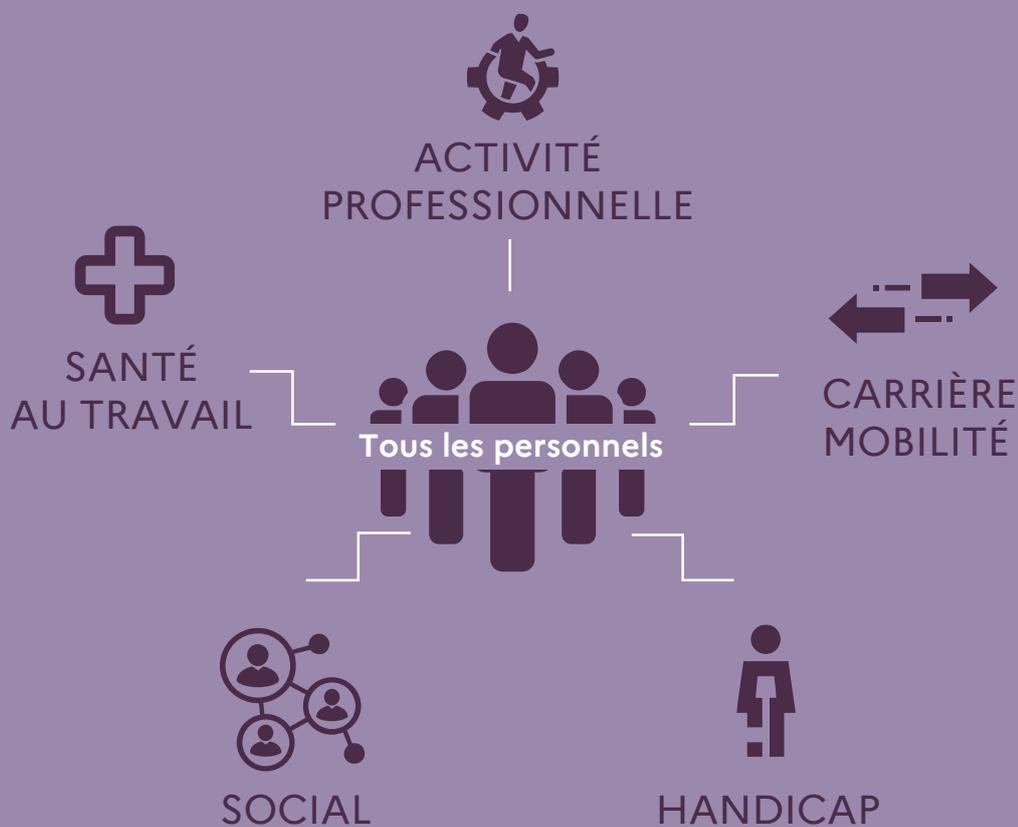


GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE D'AMIENS



DES PROFESSIONNELLS À VOTRE ÉCOUTE
dans les différents champs d'intervention des spécialistes RH





ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



SUPERIEUR HIÉRARCHIQUE

Au-delà du pilotage de la structure, le responsable hiérarchique participe à l'accueil, l'écoute et **l'accompagnement des personnels favorisant leur épanouissement professionnel.**

Il les soutient dans la recherche de solutions et les oriente vers les interlocuteurs adaptés.

Pour les personnels rencontrant des difficultés dans l'exercice des fonctions, le responsable hiérarchique peut s'appuyer sur le protocole d'accompagnement RH.

Celui-ci permet une gestion préventive des situations et une articulation renforcée avec les dispositifs administratifs, médico-sociaux, professionnels/pédagogiques et de formation.



CORPS D'INSPECTION DES 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS

Au-delà des rendez-vous de carrière, les corps d'inspection proposent un accompagnement pédagogique tout au long de la carrière aux personnels d'enseignement, d'éducation et aux psychologues de l'Éducation nationale. Cet accompagnement peut être sollicité directement par l'agent, par les membres des corps d'inspection eux-mêmes ou par le chef d'établissement

Contacts : <https://www.ac-amiens.fr/annuaire.html>

Il repose sur 3 axes :



Professionalisation et développement professionnel

en vue de consolider, de développer les compétences professionnelles et d'améliorer les pratiques : formations...



Remédiation aux difficultés professionnelles

en vue d'accompagner la personne en s'appuyant sur les référentiels et les compétences « métier » (exemple : dispositif d'accompagnement pédagogique temporaire (DAPT)/tutorat...).



Mobilité et évolution professionnelle

en vue de conseiller et de soutenir les personnes dans leurs démarches.

L'intervention des corps d'inspection peut prendre différentes formes : conseils, visites d'accompagnement, soutien des personnes dans leur action pédagogique éducative et le suivi de leur situation professionnelle en étroite collaboration avec les chefs d'établissement, les directeurs d'école, la direction des ressources humaines, les acteurs RH et la gestion des personnels.



CONSEILLER RH DE PROXIMITÉ

<https://www.ac-amiens.fr/2920-conseillers-ressources-humaines-de-proximite.html>

Les conseillers Ressources humaines de proximité accompagnent, conseillent et informent tous les personnels de l'académie d'Amiens, dans le respect de la confidentialité.

Leurs activités se regroupent en trois axes :

- Accompagnement individuel et information des personnels.
- Soutien aux personnels en difficulté.
- Appui aux encadrants.

Prise de rendez-vous (téléphonique ou en présentiel) sur l'application PROXI-RH, accessible par le portail intranet académique.

Contacts :

- **Aisne** : N. - 03 23 26 26 14 - conseiller-rh02@ac-amiens.fr
- **Oise** : Chloé DOYE - 03 44 06 45 52 - conseiller-rh60@ac-amiens.fr
- **Somme** : Agnès GUITTER - 03 22 71 25 29 - conseiller-rh80@ac-amiens.fr



CARRIÈRE MOBILITÉ



CONSEILLERE MOBILITÉ CARRIÈRE

<https://www.ac-amiens.fr/559-conseil-mobilite-carriere.html>

Un accueil est assuré au sein de la direction des ressources humaines, pour les personnels qui souhaitent faire le point sur leur carrière et explorer les possibilités d'évolution, sous forme d'entretiens individuels.

La Conseillère mobilité carrière (CMC) est l'interface entre les besoins des services, les potentialités et les attentes des agents, en somme un professionnel à l'écoute des structures et des personnes.

Elle a pour mission de vous conseiller pour favoriser la réussite de votre projet.

Contact : Caroline BOITIEUX - conseil.mobilite.carriere@ac-amiens.fr - 03 22 82 39 43



SERVICES DE GESTION DES PERSONNELS

Au-delà de la gestion administrative et financière (individuelle et collective), les gestionnaires des services de gestion des personnels assurent **un rôle d'accueil, d'écoute et apportent des réponses aux sollicitations des personnels.**

DIVISION DE LA GESTION DES PERSONNELS DU PREMIER DEGRÉ.

- **La gestion administrative et financière (individuelle) des personnels du 1^{er} degré** est assurée par la plateforme interdépartementale située à la [DSDEN de l'Oise](#)
- La gestion collective est assurée par la division des personnels enseignants de chaque département : [Aisne Oise Somme](#) Dans le cadre du mouvement intra-départemental, un dispositif d'écoute, d'information et de conseil est mis en place pour accompagner les personnels dans leur projet de mobilité.
- **Dans le cadre du mouvement intra-départemental, un dispositif d'écoute, d'information et de conseil est mis en place pour accompagner les personnels dans leur projet de mobilité.**
 - [DSDEN Aisne](#)
 - [DSDEN Oise](#)
 - [DSDEN Somme](#)

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (DPE) DU SECOND DEGRÉ

La DPE assure la gestion de l'ensemble des personnels enseignants (du public et du privé), d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale. Elle gère aussi les assistants étrangers de langues vivantes et les contractuels alternants.

<https://www.ac-amiens.fr/793-division-des-personnels-enseignants.html>

- **Dans le cadre du mouvement intra et inter académique un dispositif d'information et d'accueil est mis en place pour accompagner les personnels dans leur projet de mobilité.**

<https://www.ac-amiens.fr/452-cellule-mobilite.html>

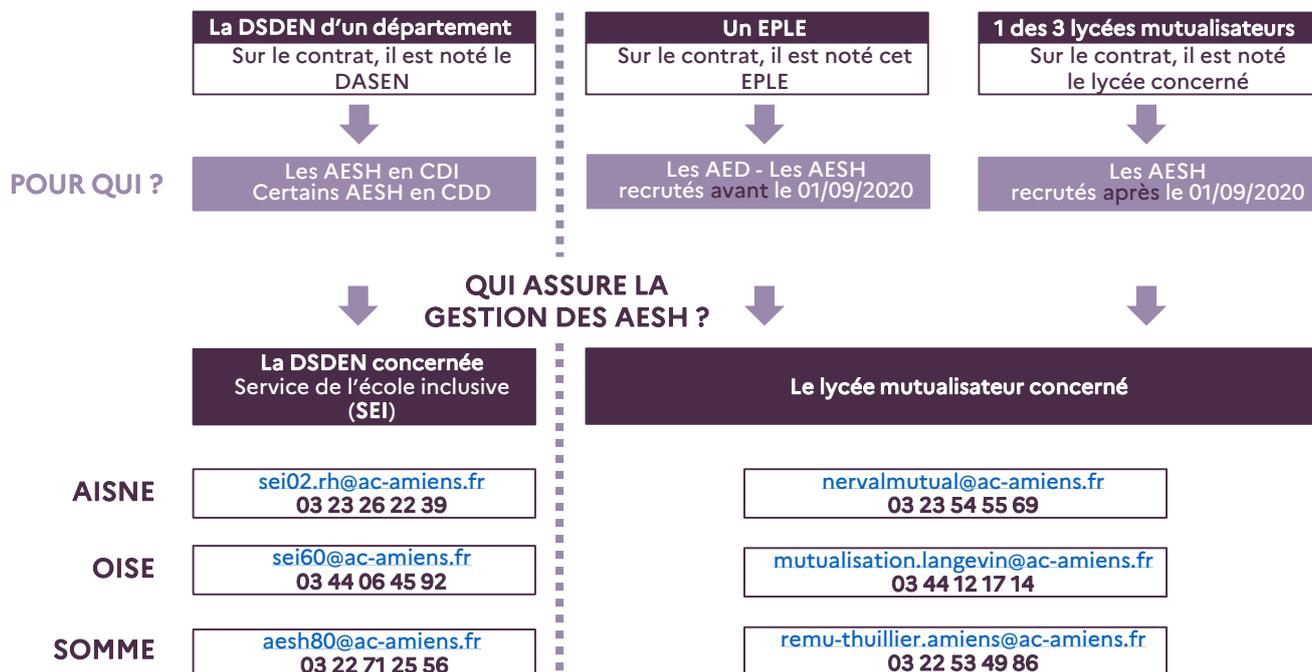
DIVISION DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION ET D'ENCADREMENT (DPAE)

<https://www.ac-amiens.fr/792-division-des-personnels-d-administration-et-d-encadrement.html>

La DPAE assure la gestion administrative et financière (individuelle et collective) de l'ensemble des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, de santé et sociaux de l'académie et exerçant dans les services académiques (Rectorat, Directions des services départementaux de l'éducation nationale), dans les services de la région académique, dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), dans l'enseignement supérieur, etc

- **Dans le cadre du mouvement intra-départemental, un dispositif d'écoute, d'information et de conseil est mis en place pour accompagner les personnels dans leur projet de mobilité.** <https://www.ac-amiens.fr/2679-dispositif-d-accueil-et-d-information.html>

GESTION ADMINISTRATIVE DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED) ET ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)



DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Plans de Formation départementaux ou académique
<https://www.ac-amiens.fr/539-plan-academie-de-formation.html>
- Préparation aux concours internes
<https://www.ac-amiens.fr/541-preparation-des-concours-internes.html>
- Compte Personnel de Formation (CPF) : il permet à l'ensemble des personnels d'accéder à toute action de formation continue en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un certificat de qualifications professionnelles, ou de développer des compétences relatives à une évolution professionnelle. <https://www.ac-amiens.fr/3167-conge-personnel-de-formation.html>
- Congé de Formation Professionnelle (CFP) : il permet, aux personnels titulaires et non titulaires ayant au moins 3 ans de services effectifs, de se consacrer pleinement à une formation et de retrouver ensuite son poste à l'issue du congé. Le CFP peut être octroyé pendant trois années pour l'ensemble de la carrière.
<https://www.ac-amiens.fr/546-conge-de-formation-professionnelle.html>
- Dispositif OPERA (enseignant 2nd degré) : il propose un accompagnement personnalisé, une amélioration des pratiques professionnelles, une reconversion disciplinaire et des modules de formation de gestion de classe, informatiques ou disciplinaires
<https://www.ac-amiens.fr/2923-dispositif-opera.html>
- Détachement : c'est la position du fonctionnaire placé hors de son corps d'origine et continuant à bénéficier dans ce corps de ses droits à l'avancement et à la retraite, en application du principe de la double carrière du fonctionnaire.
<https://www.ac-amiens.fr/491-detachement.html>

SANTÉ AU TRAVAIL

MÉDECIN DU TRAVAIL

Le médecin du travail agit dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont il assure la surveillance médicale. Il est chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail et intervient auprès de l'ensemble des personnels de l'académie titulaires, contractuels ou stagiaires.

Les médecins reçoivent les agents sur rendez-vous, à leur demande ou à la demande de l'administration.

Dans le cadre d'une surveillance médicale particulière, le médecin du travail rencontre l'agent et préconise à son supérieur hiérarchique des aménagements de son poste de travail (avec ou sans RQTH), des techniques et des rythmes de travail permettant le maintien dans l'emploi à l'égard de certaines catégories de personnels :

- personnels reconnus travailleurs handicapés ;
- agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée ;
- agents souffrant de pathologies particulières ;
- agents occupant un poste dans des services comportant des risques professionnels particuliers.

Contacts : https://www.ac-amiens.fr/482-sante-au-travail.html?var_mode=recalcul

- **DSDEN de l'Aisne** : Docteur Monique VILLETTE - medecin.travail02@ac-amiens.fr
Prise de RDV auprès de Christine LEFEVRE secrétaire au 03 23 26 20 67
- **DSDEN de l'Oise** : Docteur Pascal QUENOT - medecin.travail60@ac-amiens.fr
Prise de RDV le matin auprès de Mélanie DELABRUYERE secrétaire au 03 44 06 45 86
- **DSDEN de la Somme** : Docteur Véronique PODVIN - medecin.travail80@ac-amiens.fr
Prise de RDV auprès de Christine BERNARD secrétaire au 03 22 82 37 56

DISPOSITIFS MOBILISABLES

Le suivi administratif de ces dispositifs est assuré par Madame Catherine TIESSE adjointe au Directeur des Ressources Humaines.

Contacts : Catherine TIESSE - 03 22 82 69 73 - catherine.tiesse@ac-amiens.fr

- **Occupation à but thérapeutique** pour les personnels enseignants (1^{er} et 2nd degrés), les personnels d'éducation et les psychologues de l'Éducation nationale. Elle permet aux personnes en congé de longue maladie (CLM) ou en congé de longue durée (CLD) d'exercer une activité, dans un cadre professionnel adapté, dans l'objectif de maintenir un lien social pouvant concourir à l'amélioration de leur état de santé.

<https://www.ac-amiens.fr/2134-occupation-a-but-therapeutique.html>

- **Postes adaptés de courte durée (PACD) ou de longue durée (PALD)** pour les personnels d'enseignement (1^{er} et 2nd degrés), d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale. Une affectation sur poste adapté offre la possibilité au personnel, dont l'état de santé ne lui permet pas d'occuper son emploi actuel, de se préparer à une réintégration progressive sur ses fonctions d'origine ou à l'exercice d'un nouveau métier.

<https://www.ac-amiens.fr/562-affectation-sur-poste-adapte-de-courte-ou-de-longue-duree.html>

- **Allègement de service pour raisons de santé** pour les enseignants titulaires (public et privé) du 1^{er} et du 2nd degrés et pour les personnels titulaires d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale. Cela constitue une modalité d'adaptation du poste de travail qui tend à permettre de concilier l'état de santé du demandeur, avec les exigences de la continuité du service par un aménagement du rythme et des conditions de travail.

<https://www.ac-amiens.fr/563-allegement-de-service-pour-raisons-de-sante.html>

- **Reclassement professionnel pour les personnels.** L'agent qui est reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions et, dont le poste de travail auquel il est affecté ne peut être adapté à son état physique, peut être reclassé dans un emploi d'un autre corps, s'il a été déclaré en mesure de remplir les fonctions correspondantes

<https://www.ac-amiens.fr/564-reclassement-professionnel.html>

CENTRE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE D'AMIENS (CR2A) partenariat entre MGEN et le rectorat

<https://www.ac-amiens.fr/3161-centre-de-readaptation-de-l-academie-d-amiens.html>

Sur préconisation des médecins du travail, ce dispositif a pour objectif de faciliter la mise en place d'un parcours visant **le maintien ou le retour à l'emploi des personnels concernés**.

Selon la situation, un accompagnement reposant sur 3 modalités pourra ainsi être proposé :

- stages de remise en situation professionnelle dont les personnels bénéficiant d'une Occupation à But Thérapeutique (OBT) ;
- accompagnement de projets professionnels en cohérence avec la situation personnelle et de santé de l'agent, dans le cadre d'une affectation sur Poste Adapté de Courte Durée (PACD) ;
- accompagnement des agents à une période préparatoire au reclassement professionnel.

Un projet professionnel individualisé, en lien avec les différents acteurs du rectorat et des DSDEN, ainsi qu'un suivi de proximité seront alors mis en place.

Contacts : Christine NGUYEN - 07 88 53 84 14 - cnguyen1@ngen.fr



HANDICAP

CORRESPONDANTE HANDICAP ACADÉMIQUE

La correspondante handicap académique est à la disposition de tous les personnels pour les difficultés liées à une situation de handicap reconnue ou pouvant être reconnue dans le cadre de l'activité professionnelle. Elle intervient avec le consentement de la personne dans le respect de la confidentialité sur 3 axes majeurs :

- Accompagne les personnels en situation de handicap pour le maintien dans l'emploi : étude du poste de travail, aménagement du poste avec une prise en charge financière sous certaines conditions via les crédits handicap, information sur leurs <https://www.ac-amiens.fr/declarer-son-handicap.html>
- Recrute par la voie contractuelle au titre du handicap des personnels reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et assure le suivi de ces personnels. <https://www.ac-amiens.fr/handicap-tous-concernes.html>
- Sensibilise aux situations de handicap les agents, leur hiérarchie et les personnels des établissements, des écoles et les services du rectorat et des services départementaux.
- Informe sur la démarche de reconnaissance de la situation de handicap.

Contacts : Céline COLLIER - 03 22 82 38 28 - correspondant-handicap@ac-amiens.fr

HANDI INFO AMIENS Informations complémentaires thématiques à consulter : <https://www.ac-amiens.fr/3032-handi-info.html>



https://www.ac-amiens.fr/sites/www.acamiens.fr/IMG/pdf/regards_croises_sur_le_handicap_29_06_2021.pdf





SOCIAL

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

<https://www.ac-amiens.fr/assistant-e-s-de-service-social.html>

Le service social en faveur des personnels s'adresse à tous les personnels de l'académie pour toutes les difficultés liées à une situation au travail, sociale, familiale, économique et de santé. L'assistante ou l'assistant de service social intervient dans le respect du secret professionnel avec le consentement de la personne.

Contacts des assistant(e)s de service social :

- **DSDEN de l'Aisne :**
Nord - Barbara LURASCHI - 03 23 26 20 68 - barbara.luraschi@ac-amiens.fr
Sud - Dorothee VANDEN BOSSCHE - 03 23 26 22 16 - dorothee.vanden-bossche@ac-amiens.fr
- **DSDEN de l'Oise :**
Est - Xavier DURAND - 07 78 04 36 02 - xavier.durand@ac-amiens.fr
Ouest - Stéphanie DISSAUX - 03 44 06 45 17 - social-perso60@ac-amiens.fr
- **DSDEN de la Somme :**
Est - Catherine HAPPIETTE - 03 22 71 25 78 - catherine.happiette@ac-amiens.fr
Ouest - Elodie BLANC - 03 22 71 25 12 - elodie.blanc@ac-amiens.fr



ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS

www.ac-amiens.fr/action-sociale

Les dispositifs d'action sociale contribuent à l'amélioration des conditions de vie des personnels notamment dans les domaines du logement, de l'enfance, des loisirs, de la restauration ou pour faire face à des situations difficiles.

Ces actions définies dans le cadre du dialogue social relèvent à la fois des prestations interministérielles, ministérielles et des conventions de partenariat.

Contacts : Bureau de l'action sociale (DPS-2)

03 22 82 37 76 ou 03 22 82 38 38 - action-sociale@ac-amiens.fr



DISPOSITIFS D'ÉCOUTE DES PERSONNELS

Ligne d'écoute
POUR LES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
ANONYME ET CONFIDENTIELLE

« J'ai besoin d'exprimer une situation personnelle et/ou une problématique professionnelle »

DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

03 22 823 825

Lundi, mercredi, vendredi 14h16h.

Mardi, jeudi 16h 18h

<https://www.ac-amiens.fr/ecoute-et-soutien-des-personnels.html>

ÉCHANGER AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

0 805 500 005 Service & appel gratuits

Réseaux PAS
ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

Espace d'écoute du réseau PAS MGEN :

échange confidentiel et anonyme avec un(e) psychologue en face à face ou par téléphone au 0 805 500 005

Lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.



CONTACT :

drh@ac-amiens.fr

www.ac-amiens.fr